

No

Prénoms : *Volas Joseph* Surnom :

Nombres matricule du recrutement : *514*

Classe de mobilisation :

**ÉTAT CIVIL**

Né le *11 février 1867* à *Bouvriquet*, canton de *Marquise*, département de *Bas-P. Calais*, résidant à *Bouvriquet*, canton de *Marquise*, département de *Bas-P. Calais*, profession de *marchand*.  
Mère de *M. Perrot* et de *Angèle Marie Josephine*, domiciliés à *Bouvriquet*, canton de *Marquise*, département de *Bas-P. Calais*.

**SIGNALEMENT**

Cheveux *brun*, sourcils *brun*  
yeux *gris*, front *ordinaire*  
nez *petit*, bouche *ordinaire*  
menton *ronde*, visage *ovale*  
Taille : 1 m. *67* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (général (1) *1*)  
(militaire (2) *soix.*)

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS**  
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

*Don*  
Compris dans la *2<sup>e</sup>* partie de la liste du recrutement cantonal. (----- partie).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES**  
(Compagnies, détachements, postes d'ind., distinctions, etc.)

1<sup>er</sup> Régiment d'Artillerie de la 3<sup>e</sup> Div. au 11<sup>er</sup> Oct 1894 au 1<sup>er</sup> Jan 95  
1<sup>er</sup> Régiment Territorial de l'Infanterie au 2<sup>o</sup> Janv. 97  
Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1<sup>er</sup> Oct. 92*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (1).  
Dans l'armée active :  
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active :  
*Rég. d'Art. B. 2<sup>e</sup> Div. 1894-95*  
*Rég. d'Art. de la 3<sup>e</sup> Div. 1894-95*  
*Rég. d'Art. de la 1<sup>re</sup> Div. 1897-98*  
1<sup>er</sup> Rég. Territorial d'Infanterie *12*  
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Exécute un contrôle spécial de recensement.  
*1588*  
*2065*  
*2695*  
A accompli une période d'exercices dans la *1<sup>re</sup>* Div. *1<sup>er</sup> Sept.*  
du *30* au *30* *1895*  
A accompli une période d'exercices dans la *1<sup>re</sup>* Div. *1<sup>er</sup>*  
*d'Infanterie* du *6* au *3* *Juill. 97*  
Passé dans l'armée territoriale le

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE AFFECTATION.

Date.	Communes.	Subdivisions de régions.
<i>11/11</i>	<i>Marquise - Louvec</i>	

Accompli une période d'exercices dans le service de l'Etat  
des jeun. subordonnés de la 1<sup>re</sup> Div. le 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> *1894*  
Rappelé à l'activité Décret de Mobilisation G. N. 7.  
du *1<sup>er</sup> Août 1914*, arrivé au corps, le *1<sup>er</sup> Août 1914*  
*aux Arcs S<sup>e</sup> B. Rouvenon 2<sup>e</sup> Infanterie 174<sup>e</sup> Rég.*  
A accompli une période d'exercices dans la *1<sup>re</sup>*  
du *1<sup>er</sup>* au *1<sup>er</sup>* *1905*  
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le  
Libéré du service militaire le *30 septembre 1905*

990

**ÉPOQUE**  
à laquelle s'échouent deux périodes dans

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la levée du service militaire.
<i>15 95</i>	<i>10 05</i>	<i>17 85</i>	<i>15 85</i>	<i>15 85</i>
<i>1893</i>	<i>1905</i>	<i>1905</i>	<i>1905</i>	<i>30 14</i>
	<i>1902</i>	<i>1905</i>	<i>1905</i>	

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1873.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au dressage.  
(3) Pour les hommes compris dans la 4<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service militaire.

*Campagne contre l'Allemagne Du 1<sup>er</sup> août 1914 au 28 janvier 1918*